

GUIDE DU CLASSEMENT DES MEUBLÉS 2024



*Votre organisme
de
classement*



Innovation & Développement Tourisme, L'association au service des Offices de Tourisme et des territoires de Haute-Savoie

NOS MISSIONS

Former
&
Professionnaliser

Fédérer
&
Animer

Innover
&
Développer



Qualification de l'offre touristique : classement
des meublés de tourisme, Tourisme &
Handicap et Accueil Vélo



Animation du réseau des Offices de Tourisme &
territoires de Haute-Savoie



Marque Qualité Tourisme™
pour les OT

NOS SERVICES



Organisme de formation certifié
Qualiopi



Conseil & innovation,
assistance juridique, fiscale
et sociale, projets innovants, partenariats

7 bonnes raisons de travailler avec nous

EXPERTISE

Agréé par l'AFNOR depuis plus de 10 ans.

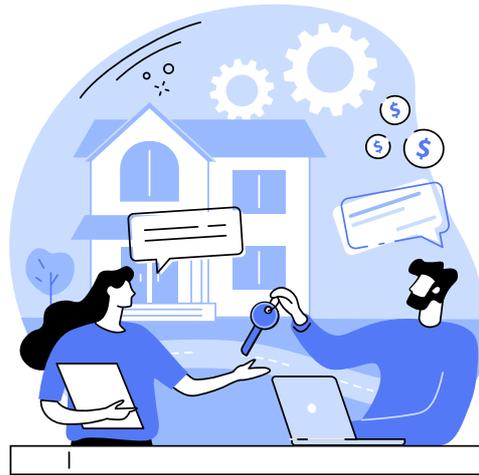
Plus de **16 500 meublés classés partout en Haute-Savoie.**

VEILLE

Un suivi des évolutions législatives et des tendances du marché de la location.

PROXIMITÉ

Un accueil dans nos locaux ou par téléphone pour répondre à toutes vos questions.



ADAPTABILITÉ

Besoin de modifier votre rendez-vous, une contrainte de dernière minute... une solution sera apportée par notre équipe.

RAPIDITÉ

Un dossier de classement envoyé sous une semaine maximum si le classement est acté.

MISE EN RESEAU

Lien avec les institutionnels et les sociaux professionnels du tourisme. **Orientation vers des personnes ressources** pour vous soutenir dans votre activité.

INFORMATION

Renseignement sur les démarches administratives obligatoires, la fiscalité des meublés, la commercialisation.

DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES À VOUS APPORTER



Valorisez vos atouts auprès des cyclistes et des personnes en situation de handicap



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le Pôle Formation, à votre écoute : 04 50 45 45 73
formation@idt-hautesavoie.com

haute savoie
le Département

Soutient le tourisme à vélo et le tourisme pour tous par le déploiement de ces marques en Haute-Savoie.

Des offres de formations pour les hébergeurs : fiscalité, commercialisation, politique tarifaire, décoration d'intérieure, avis clients...

Le classement, une démarche qualité

ATOUT FRANCE
Agence de développement
touristique de la France

133 critères nationaux définis par **Atout France**

Le classement s'obtient en atteignant le nombre de points obligatoires et optionnels requis pour la catégorie d'étoiles demandée.



Votre classement est valable 5 ans

Téléchargez les critères



**Une propreté
irréprochable**



**Un logement
bien équipé &
harmonieux**

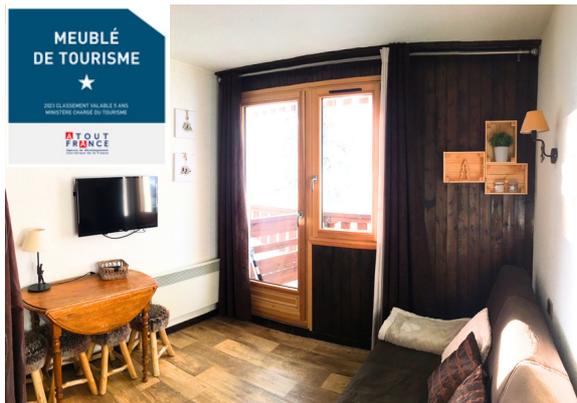


**Un service de
qualité pour toutes
les clientèles**



**Le respect de la
planète même
en vacances**

UN NOMBRE D'ÉTOILES EN COHÉRENCE AVEC LE STANDING DU MEUBLÉ



Le classement, une démarche avantageuse

	MEUBLE CLASSÉ		MEUBLE NON CLASSÉ
Choix fiscal	Micro-BIC	Réel simplifié	Micro-BIC et Réel simplifié
Taxe de séjour	Fixe en fonction du nombre d'étoiles	Fixe en fonction du nombre d'étoiles	Entre 1 et 5% du prix de la nuitée par personne
Impôt sur le revenu	71% d'abattement pour un chiffre d'affaires inférieur à 176 200€	Coût du classement déductible au titre des charges	Pour le micro-BIC : 50% d'abattement pour un chiffre inférieur à 72 600€
CFE (Contribution foncière des entreprises)	Exonération (pour les résidences personnelles et selon les collectivités)	Exonération (pour les résidences personnelles et selon les collectivités)	Redevable
Cotisations sociales (revenus locatifs supérieurs à 23 000€)	URSAFF : (Revenus locatif X 47,5%) X 13% SSI : Revenus locatif X 6%	URSAFF : (Revenus locatif X 47,5%) X 40% SSI : Revenus locatif X 22%	

Un coût valable 5 ans*

1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 / 6 pièces	7 pièces et plus
175€ TTC	190€ TTC	230€ TTC	255€ TTC	310€ TTC	340€ TTC
Soit 35€ TTC/an	Soit 38€ TTC/an	Soit 46€ TTC/an	Soit 51€ TTC/an	Soit 62€ TTC/an	Soit 68€ TTC/an

*Tarifs préférentiels possibles sous certaines conditions. N'hésitez pas à nous contacter. / Le coût du classement est payable en une fois pour 5 ans.

Comment calculer le nombre de pièces ?

- **Sont comptabilisées** : Toutes les pièces d'habitation situées à l'intérieur du logement, séparées des autres pièces par des cloisons fixes, sans restriction de surface, dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1,80m.
- **Ne sont pas comptabilisées** : Les salles de bain, toilettes, pièces de services (buanderie, cave, grenier, cellier, ski room, ou garage) et les pièces qui ne disposent pas d'une hauteur sous plafond de minimum de 1,80m.

Un coût rapidement amorti

	Prix moyen nuit 2 pièces / 4 personnes	Revenus locatifs annuel (5 semaines soit 35 jours par an)	Part du coût du classement dans les revenus locatifs annuels
MONTAGNE	177 €	6195 €	0,56 %
CAMPAGNE	143 €	5005 €	0,69 %
VILLE	200 €	7000 €	0,50 %

Faites classer votre logement



ENVOYEZ VOTRE DEMANDE DE CLASSEMENT

Remplissez la demande de classement en ligne sur www.idt-hautesavoie.com ou envoyez votre demande par mail ou courrier. Réglez en amont de la prise de rendez-vous le montant de la visite par virement ou par chèque.



PRENEZ RENDEZ-VOUS POUR LA VISITE

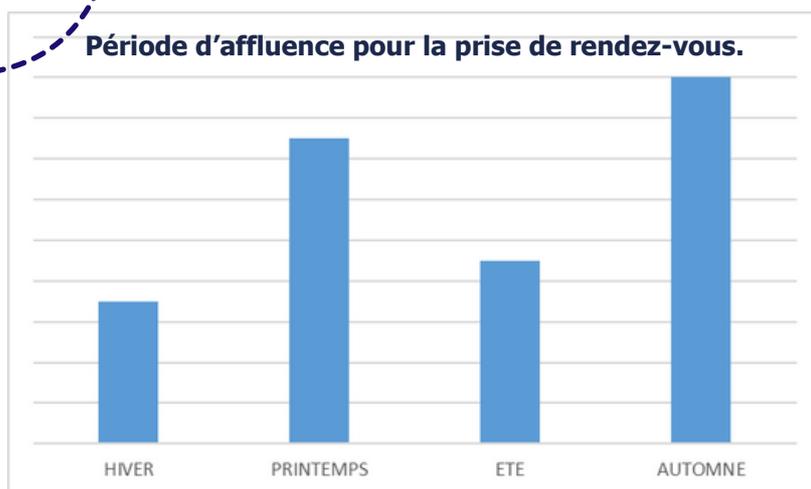
Anticipez la prise de rendez-vous en fonction de la période d'affluence. La date de visite de classement est convenue par téléphone ou par mail en fonction de nos disponibilités respectives.



PRÉPAREZ LA VISITE DE CLASSEMENT

Un agent de classement vient dans votre meublé effectuer la visite de contrôle des 133 critères d'Atout France.

La visite se fait dans un hébergement **non occupé** et dans **les mêmes conditions** qu'à l'arrivée d'un locataire.



Vous ne pouvez pas être présent le jour de la visite ?

Faites appel à un mandataire ou à un système de boîte à clés.



RECEVEZ VOTRE DÉCISION DE CLASSEMENT

Votre décision de classement est actée le jour-même si le classement est validé. **Le dossier est transmis par mail sous une semaine.**

Le propriétaire dispose alors de 15 jours pour accepter ou refuser la proposition de classement (article D.342-4 du Code du Tourisme).



Des points de mise en conformité sont demandés ?

Vous avez 15 jours pour fournir les justificatifs et obtenir votre classement.

Les démarches administratives de la location

Les démarches obligatoires pour un meublé classé et non classé !

Déclarez le meublé de tourisme auprès de la collectivité

Faites votre déclaration à l'aide du Cerfa N°14004*04 « **Déclaration en mairie des Meublés de Tourisme** » (art. L.342-1-1 et D.324-1-1 du code du tourisme). Ce formulaire peut être complété en ligne sur service-public.fr/mademarche/HebergementTourisme ou www.declaloc.fr en fonction des communes.



Déclarez votre activité auprès du guichet des formalités des entreprises

Lorsque vous débutez une activité de loueur en meublé non professionnel ou professionnel (**LMNP ou LMP**), pour votre **résidence principale ou secondaire**, vous devez, dans les quinze premiers jours qui suivent le début de votre activité, souscrire une déclaration de création d'entreprise (pour les LMP) ou de début d'activité (pour les LMNP) afin **d'obtenir un numéro SIRET** : www.inpi.fr

Précisez dans vos annonces si vous êtes un particulier ou un professionnel

Depuis le 1er janvier 2021, chaque opérateur qui publie une offre de location meublée touristique doit mentionner si elle émane d'un **particulier ou d'un professionnel au sens de l'article 155 du code général des impôts** (Décret n° 2020-1585 du 14 décembre 2020 relatif aux informations obligatoires pour toute offre de location en meublé de tourisme).

 **Prenez contact avec les services fiscaux :**
26 bureaux en Haute-Savoie.

Contactez la



Les hébergements tels que les chambres d'hôtes, gîtes, les locations de vacances ainsi que les hôtels, résidences de tourisme ou encore les campings sont **soumis au paiement des droits d'auteur** lorsque des diffusions musicales et/ou audiovisuelles sont proposées ; www.sacem.fr.



Des démarches complémentaires optionnelles



Un tarif préférentiel pour l'achat de votre panneau avec ADN Tourisme et SIGNACLIC : accrochez le panneau meublé de tourisme sur votre façade et améliorez votre visibilité.



Adhérez gratuitement à l'Agence Nationale pour les Chèque vacances : www.ancv.com.



Nos partenaires pour booster la location de votre meublé



www.gites-de-france-haute-savoie.com
04 50 10 10 10
accueil@gites-de-france-haute-savoie.com



reservation.lescarroz.com
04 50 90 33 21
labelqualitehebergement@lescarroz.com

www.combloux.com/louer-son-bien
04 50 58 61 88
clubproprietaires@combloux.com

38 Offices de Tourisme en Haute-Savoie assurent la promotion de la destination et de votre logement.



Contactez-nous !

Allo l'équipe ?

04 50 45 95 54

On écrit ?

qualification@idt-hautesavoie.com

Où nous rencontrer ?

**20 avenue du Parmelan
74000 Annecy**

Retrouvez l'intégralité de nos informations :



idt-hautesavoie.com

Suivez-nous !



@InnovationDeveloppementTourisme



Innovation & Développement Tourisme, Haute Savoie



idt74_tourisme